

**Formulaire de demande d'autorisation de consultation des actes et registres
de l'état civil datant de moins de soixante-quinze ans par les généalogistes
professionnels**

- **Ce formulaire doit être adressé, complété, daté et signé, au service interministériel des Archives de France (ministère de la Culture) :**
 - soit par voie postale : 182, rue Saint-Honoré, 75001 Paris
 - soit par voie électronique : derogations.siaf@culture.gouv.fr

- **Pour être valide, la demande doit obligatoirement être accompagnée des pièces suivantes :**
 - la copie d'un justificatif d'identité (passeport ou carte d'identité) en cours de validité ;
 - la copie d'un justificatif datant de moins d'un an attestant l'activité professionnelle de généalogiste.

- **Références juridiques :**
 - circulaire DACS/C1/2022/1.6.8.4/202230000227/JF et DGPA/SIAF/2022/011 du 4 janvier 2023 relative à la procédure d'accès aux actes et registres de l'état civil de moins de soixante-quinze ans par les généalogistes professionnels

Madame Monsieur

Nom de famille :

Nom d'usage (*si différent*) :

Prénom(s) :

Entreprise généalogique :

Adresse postale :

.....

.....

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

S'agit-il :

- d'une première demande ?
- d'une demande de renouvellement ?

En formulant cette demande, j'atteste être informé(e) que :

- l'autorisation est délivrée à titre individuel pour une durée limitée à quatre ans, à l'issue de laquelle elle doit être renouvelée dans les mêmes conditions que celles de la demande initiale ;
- l'autorisation est délivrée aux généalogistes professionnels afin d'effectuer des recherches en application de l'article 36 de la loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités ou des dispositions de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence ou qui procèdent à des recherches dans le cadre de successions soumises au régime de la vacance ou de la déshérence.
- l'autorisation, une fois délivrée, devra obligatoirement être accompagnée, pour être effective, d'un mandat ou d'une demande émanant d'un notaire, d'un organisme d'assurance ou de toute autre personne ayant un intérêt direct et légitime ou, soit d'une copie de la décision déclarant la succession vacante soit de la demande d'envoi en possession de la succession en déshérence.

Date et signature :

Le traitement de données à caractère personnel correspondant à ce formulaire a pour base de licéité le respect d'une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis, en l'occurrence l'instruction d'une demande d'accès aux actes et registres de l'état civil de moins de soixante-quinze ans. Conformément au Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de modification des données à caractère personnel qui vous concernent. En justifiant de votre identité, vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au service auquel vous avez remis ce formulaire. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). À l'issue du traitement initial, les données à caractère personnel qui présentent un intérêt historique ou scientifique sont transmises au service public d'archives compétent pour y faire l'objet de traitements à des fins archivistiques dans l'intérêt public, et ainsi être conservées sans limitation de durée.